



## Partage et jouissance d'une maison entre 2 propriétaires

Par **nigue\_old**, le **07/07/2007** à **14:44**

Bonjour,  
Au décès de notre mère, ma sœur et moi avons hérité d'une maison divisée en 2 appartements, nous en sommes les propriétaires, et notre père en a la jouissance.  
Ma sœur voudrait faire occuper les 2 appartements par ses enfants, mais moi je voudrais faire occuper 1 appartement par ma fille.  
Question : qui de nous 3 a l'autorité de décision ?  
.....Si mon père est décisionnaire, et décide de laisser les 2 appartements à ma sœur, .....Quels sont mes recours ?  
Merci

Par **Jurigaby**, le **08/07/2007** à **00:09**

Bonjour.  
Au vu des éléments, il semble que votre père possède l'usufruit des biens.  
Cela signifie qu'il a le droit d'y vivre mais aussi le droit de percevoir les loyers si il décide de louer.  
ça veut donc dire que c'est lui qui a la charge de prendre toutes les décisions.  
Vous ne disposez d'aucun recours.

Par **nigue\_old**, le **08/07/2007** à **12:05**

Je vous remercie pour votre réponse rapide ;  
Mon père, âgé, voudrait se défaire de sa jouissance et de l'usufruit, envers ses 2 enfants.  
Quelle est la procédure à suivre ?  
Merci

Par **Jurigaby**, le **08/07/2007** à **17:08**

Bonjour..rnrnSi ma souvenance est bonne, il faut faire une procédure de rachat d'usufruit devant un notaire..rnrnA bientôt!